



## Démarches à suivre en cas d'accident :

P → PROTÉGER la victime et l'environnement

A → ALERTER les secours : 18 ou 112 et le responsable de la rando

S → SECOURIR la victime suivant ses connaissances en matière de secourisme

## Renseignements à donner aux secours :

☞ votre identité et n° de tél où vous joindre sur l'accident

☞ le lieu de l'accident : donner le kilométrage effectué depuis le départ et l'adresse la plus précise possible (route, calvaire, chemin...)

☞ le nombre de victimes et leur état de santé.